

## Europe : Equipements électriques et électroniques Les directives WEEE et RoHS bientôt applicables !

La directive européenne 2002/96/CE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (Abréviation anglaise : WEEE) et la directive européenne 2002/95/CE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (Abréviation anglaise : RoHS) seront respectivement applicables **à compter du 13 août 2005 et du 1<sup>er</sup> juillet 2006.**

Les produits notamment concernés par ces deux directives, sont :

- Petits appareils ménagers (friteuses, brosses à dents, aspirateurs...),
- Gros appareils ménagers (lave-linge, fours à micro-ondes, réfrigérateurs...),
- Equipements informatiques et de télécommunications (ordinateurs, téléphones cellulaires...),
- Matériel grand public (téléviseurs, magnétoscopes...),
- Matériel d'éclairage,
- Outils électriques et électroniques (tondeuses, visseuses...),
- Jouets, équipements de loisir et de sport,
- etc...

### **Principales exigences de ces directives**

#### **Directive WEEE**

Les producteurs ont pour obligation d'organiser des systèmes :

- de collecte sélective des déchets électriques et électroniques (A noter également que les distributeurs, lorsqu'ils fournissent de nouveaux produits sont tenus de reprendre gratuitement sur la base de un pour un les déchets d'équipements électriques qui leur sont remis par les consommateurs)
- de traitement sélectif et de valorisation des déchets électriques et électroniques

Les producteurs sont également tenus de financer :

- la collecte, le traitement et la valorisation des déchets électriques et électroniques provenant de produits mis sur le marché après le 13 août 2005,
- et de manière proportionnée la gestion des déchets historiques provenant de produits mis sur le marché avant le 13 août 2005

Ils informent également les utilisateurs sur les exigences de collecte par le biais du marquage du symbole de la collecte sélective sur les équipements électriques et électroniques.

#### **Directive RoHS**

Les industriels mettant sur le marché européen des équipements électriques et électroniques doivent s'assurer qu'ils ne contiennent pas certaines quantités des substances dangereuses suivantes :

- plomb,
- mercure,
- cadmium,
- chrome hexavalent,
- polybromobiphényles (PBB),
- polybromodiphényléthers (PBDE).